



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2022

CONVOCATION

Avignon, le 08 décembre 2021,

L'Assemblée générale statutaire annuelle de l'Hospitalité Notre-Dame de Lourdes du diocèse d'Avignon se tiendra

le Dimanche 27 Mars 2022
à la salle de La Tuilière

- 11h00** Messe à l'église de Saint-Saturnin-lès-Apt
(pensons à mettre le foulard « familial » de l'Hospitalité)
- 12h15** Repas tiré des sacs à la salle de La Tuilière

ORDRE DU JOUR

- 13h00** Début du règlement des adhésions et émargement
- 14h00** Mot de bienvenue
Rapport financier
Rapport moral
Questions diverses
Suivi d'un goûter offert par l'Hospitalité
- 17h00** Fin provisoire de la journée

Les personnes ne pouvant pas se rendre à l'Assemblée générale peuvent se faire représenter en donnant pouvoir à la personne de leur choix, selon les conditions suivantes :

- la personne qui reçoit le pouvoir doit être à jour de sa cotisation.
- la personne qui reçoit le pouvoir doit être présente le jour de l'Assemblée générale.
- la personne qui reçoit le pouvoir doit être d'accord pour recevoir un pouvoir.
- la personne qui reçoit le pouvoir ne peut recevoir et utiliser qu'un seul et unique pouvoir.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2022

POUVOIR

Je soussigné(e) _____,
demeurant _____,

membre à jour de mon adhésion à l'association Hospitalité Notre-Dame de Lourdes du diocèse
d'Avignon

donne pouvoir à _____

aux fins de me représenter en mes lieu et place, de prendre toutes décisions et participer à tous
travaux à l'Assemblée générale annuelle statutaire qui se tiendra le Dimanche 27 Mars 2022, à la
salle de La Tuilière, l'ordre du jour m'ayant été communiqué.

Fait à _____

Le _____

Signature (précédée de la mention manuscrite « Bon pour pouvoir ») :



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2022

ADHÉSION

L'Hospitalité Notre-Dame de Lourdes du diocèse d'Avignon, comme toute association loi 1901, est constituée de bénévoles. Cependant, elle a besoin de fonds pour des actions de solidarité et pour couvrir les différents frais inhérents à son fonctionnement (location des locaux, entretien du matériel, téléphone, journal, timbres...)

L'Assemblée générale est l'occasion de se mettre à jour de son adhésion à l'association.

Pour rappel, selon la décision du 23 Septembre 2016, les tarifs sont les suivants :

- ❖ 20 € par personne ou 25 € pour un couple.
- ❖ 15 € pour les étudiants (16 ans révolus et 1 pèlerinage) et chômeurs
- ❖ adhésion famille : 20€ adulte + 5 € / enfant ou 25 € couple + 5 € / enfant
- ❖ 30 € et beaucoup plus (50, 100...) pour les bienfaiteurs
- ❖ pour les sympathisants seulement (qui sont « non Hospitaliers » et donc « non membres de l'association ») : 10 € pour l'abonnement au journal

Les chèques se font à l'ordre de « Hospitalité Notre-Dame de Lourdes du diocèse d'Avignon ».



BULLETIN DE RÈGLEMENT DE L'ADHÉSION À L'ASSOCIATION

(uniquement pour les personnes ne pouvant pas être présente à l'Assemblée générale)

NOM et Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Mail : _____

Ne peut venir à l'Assemblée générale mais désire régler son adhésion à l'association : _____ €

Désire ou Ne désire pas recevoir la version papier du journal de l'Hospitalité
(l'envoi en version électronique est compris dans l'abonnement)